

## Contrat de professionnalisation

### ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- Employeur de droit privé assujéti au financement de la formation professionnelle continue, à l'exception de l'État et des collectivités territoriales
- Etablissements publics industriels et commerciaux assujettis au financement de la formation professionnelle continue

### AIDES

Aides prolongées jusqu'au 31 décembre 2024 de 6 000 € pour un salarié jusqu'à 29 ans révolus

### TYPES DE CONTRAT

CDD ou CDI associés à un dispositif de formation ayant comme objectif la professionnalisation du salarié sur un métier de l'entreprise. Ils visent l'acquisition d'une qualification

### PUBLIC

- Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, afin de compléter leur formation initiale
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Personnes ayant bénéficié d'un CUI